

**DE :** Madame Isabelle Charest  
Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Le 10 janvier 2023

---

**TITRE :** Engagement du gouvernement du Québec pour une candidature aux Jeux d'hiver du Canada de 2027

---

---

**PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC**

---

## **1- Contexte**

Le 14 novembre 2022, le gouvernement du Yukon a annoncé publiquement qu'il se retirait de l'organisation des Jeux d'hiver du Canada de 2027. À la suite de cette annonce, le Conseil des Jeux du Canada (CJC) a demandé aux gouvernements provinciaux et territoriaux souhaitant remplacer le Yukon de signifier leur intérêt avant le 5 décembre 2022.

En décembre 2022, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) s'est entretenu avec une grande ville de la province afin de sonder l'intérêt d'accueillir les Jeux d'hiver du Canada de 2027.

Du côté des autres provinces et territoires, quatre gouvernements provinciaux avaient manifesté leur intérêt : le Québec, l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse.

Plusieurs scénarios ont ensuite été analysés. Le scénario approuvé par le conseil d'administration du CJC et présenté au Comité fédéral-provincial/territorial de l'activité physique et des loisirs, le 15 décembre 2022, faisait en sorte que seuls le Québec et l'Alberta étaient éligibles aux prochaines étapes.

Prochaines étapes :

- Pour les gouvernements concernés (Alberta et Québec), envoi d'une lettre au CJC avant le 15 janvier 2023 afin de confirmer :
  - que le cahier des charges des Jeux d'hiver du Canada de 2027 sera respecté;
  - que le cadre de financement sera respecté;
  - qu'une seule ville candidate sera présentée.
- Pour la ville candidate choisie par chaque gouvernement, envoi d'une lettre au CJC avant le 15 janvier 2023 afin de confirmer :
  - que le cahier des charges des Jeux d'hiver du Canada de 2027 sera respecté;
  - que le cadre de financement sera respecté.

## **2- Raison d'être de l'intervention**

Le 29 septembre 2022, le CJC dévoilait le nouveau cycle d'accueil des provinces et territoires hôtes des Jeux du Canada 2031-2037. Ainsi, le Québec sera l'hôte des Jeux d'hiver du Canada de 2031. Le processus de candidature débutera en 2024.

Dès l'annonce de cette nouvelle, certaines villes ou régions ont démontré de l'intérêt pour organiser de l'édition hivernale de 2031 : Gatineau, Laval, Laurentides, Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Sherbrooke.

Le souhait du Québec d'accueillir les Jeux d'hiver du Canada de 2027 repose notamment sur le fait qu'il a souvent milité pour diminuer le nombre d'années s'écoulant entre deux éditions des Jeux du Canada afin de les accueillir plus souvent sur son territoire, et ce, au bénéfice de ses athlètes et communautés hôtes. Il importe aussi de mentionner que les villes québécoises montrent déjà un fort engouement envers l'édition des Jeux du Canada de 2031.

De plus, il est pertinent de souligner qu'en 2027 le CJC fêtera le 60<sup>e</sup> anniversaire des Jeux du Canada qui ont eu lieu, la toute première fois, à l'hiver 1967 dans la Ville de Québec. Il semble ainsi idéal que les Jeux du Canada reviennent au Québec pour cet important jalon.

## **3- Objectifs poursuivis**

Le principal objectif est de pouvoir faire profiter à deux communautés hôtes plutôt qu'une (en 2027 et en 2031) les retombées économiques de la tenue des Jeux du Canada.

En effet, il s'agit du plus grand événement pancanadien multisport. L'organisation d'un tel événement dans des délais serrés permettra de démontrer toute la force et l'expertise du Québec en événementiel sportif d'envergure, en plus d'envisager des retombées importantes pour la ville ciblée, ainsi que pour la province.

En outre, les grandes manifestations sportives constituent un extraordinaire levier de développement de la culture sportive au sein de la population.

Finalement, pour les athlètes québécois, le fait de performer dans leur ville, région ou province natale constituerait un avantage.

## **4- Proposition**

Le gouvernement du Québec propose la candidature d'une grande ville, possédant actuellement toutes les installations sportives requises et la capacité hôtelière nécessaire pour accueillir tous les participants.

Également, l'expertise en matière d'organisation d'événements sportifs de grande envergure présente dans cette ville fait en sorte que ce projet peut être réalisé dans un délai plus court qu'à l'habitude.

## **5- Autres options**

D'autres options de ville ou de région administrative ont été réfléchies par le MEQ. Toutefois, dans les délais impartis et considérant les infrastructures requises, aucune autre option équivalente à la ville pressentie n'a pu être envisagée.

## **6- Évaluation intégrée des incidences**

L'obligation pour le gouvernement du Québec de s'engager à respecter le cahier des charges des Jeux d'hiver du Canada de 2027 de même que le cadre de financement afin de soumettre la candidature d'une grande ville soulève des enjeux sur le plan intergouvernemental. Par la prise de tels engagements, le gouvernement du Québec vient limiter de façon significative sa marge de manœuvre dans les négociations à venir avec le gouvernement du Canada et le CJC concernant notamment les obligations des parties advenant que la candidature de la ville proposée soit retenue. Le respect du cahier de charge pourrait amener le gouvernement du Québec à devoir consentir à des conditions avec lesquelles il serait inconfortable. Sans ces engagements, la candidature de la ville proposée pourrait toutefois être refusée.

La tenue des Jeux du Canada engendre des retombées économiques importantes par la participation de 4 700 athlètes, entraîneurs, officiels, représentants des médias, membres du personnel de mission ainsi que de milliers de bénévoles et spectateurs.

À titre d'exemple, les retombées économiques des Jeux d'hiver du Canada de 2019 à Red Deer, en Alberta, sont les suivantes :

- Dépenses finales pour les Jeux : 68,3 M\$;
- Dépenses faites par les visiteurs aux Jeux : 19,6 M\$;
- Nombre d'emplois locaux en lien avec les Jeux : 349;
- Activité économique pour l'Alberta : 110,3 M\$;
- Nombre de visiteurs de l'extérieur de Red Deer : 26 039;
- Salaires et traitements soutenus localement : 30,3 M\$;
- Augmentation de l'activité économique provinciale (PIB) : 60,6 M\$;
- Taxes dans l'ensemble du Canada : 16,3 M\$.

Autre exemple de retombées économiques, soit celui des Jeux d'été du Canada de 2013 à Sherbrooke :

- Dépenses finales pour les Jeux : 69,2 M\$;
- Dépenses faites par les visiteurs aux Jeux : 5,2 M\$;
- Nombre d'emplois locaux en lien avec les Jeux : 1 111;
- Activité économique pour le Québec : 165,5 M\$;

- Nombre de visiteurs de l'extérieur de Sherbrooke : 16 600;
- Salaires et traitements soutenus localement : 53,5 M\$;
- Augmentation de l'activité économique provinciale (PIB) : 80,4 M\$;
- Taxes dans l'ensemble du Canada : 29,7 M\$.

## **7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes**

Des échanges ont eu lieu avec le maire de la ville pressentie qui a confirmé l'intérêt de sa Ville pour déposer la candidature. Des discussions ont également eu lieu avec le personnel du Service des loisirs, du sport et de la vie communautaire concernant les éléments logistiques de la candidature. Plusieurs documents pertinents ont été transmis par le MEQ afin que la Ville puisse compléter son analyse de faisabilité.

Par ailleurs, le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes a été consulté pour la rédaction de ce mémoire.

## **8- Mise en œuvre, suivi et évaluation**

Selon l'échéancier transmis par le CJC, voici les étapes à venir :

- Avant le 15 janvier 2023 :  
Envoi au CJC d'une lettre d'engagement officielle du gouvernement du Québec et de la ville choisie.
- 16 janvier 2023 :  
Rencontre du conseil d'administration du CJC pour sélectionner la province/ville hôte.
- 20 janvier 2023 :  
Approbation de la recommandation du CJC par le Comité fédéral-provincial/territorial de l'activité physique et des loisirs.
- Dès que possible après l'approbation :  
Début du processus d'analyse de la candidature avec la ville choisie.

## **9- Implications financières**

Le budget standard (opérations et immobilisations) pour des Jeux d'hiver du Canada 2027 est de 40,7 M\$ : 9,0 M\$ pour les immobilisations et 31,7 M\$ pour les opérations.

L'engagement maximal du gouvernement du Canada sera de 11,12 M\$. Cette somme peut être utilisée par la Société hôte autant pour les opérations que pour les immobilisations.

À l'instar de celui du gouvernement du Canada, l'engagement du gouvernement du Québec devra être de 11,12 M\$. Cependant, en raison du cadre normatif des programmes d'aide financière du MEQ, la somme sera répartie de la façon suivante : 3 M\$ pour les immobilisations et 8,12 M\$ pour les opérations.

L'engagement de la ville proposée devra être au minimum de 18,46 M\$, à savoir 3 M\$ pour les immobilisations et 15,46 M\$ pour les opérations. En outre, des frais de candidature de 60 000 \$ et de droits d'accueil de 1,08 M\$ devront être payés. Tout dépassement de coûts au-delà du budget standard est de la responsabilité de la Société hôte. Considérant le cadre normatif du MEQ à l'égard du financement d'événements sportifs, la ville proposée devra assumer seule tout dépassement de coûts éventuel.

## **10- Analyse comparative**

C'est la première fois qu'un gouvernement hôte se retire de l'organisation des Jeux du Canada. Il s'agit d'une situation particulièrement urgente en raison du temps restant avant la tenue des Jeux d'hiver du Canada de 2027.

Le coût total des Jeux du Canada pourrait être plus élevé que le budget standard. Cependant, aucune société hôte des Jeux du Canada (été ou hiver) n'a accusé de déficit d'opérations depuis 2007.

La ministre responsable du Sport, du Loisir et  
du Plein air,

ISABELLE CHAREST